



Réseau de transport en commun

- Aéroport international Jean-Lesage
- Parc-O-Bus
- Arrêts RTC

- Parcours RTC**
- Express
 - Régulier
 - Couche-Tard
- Réseau structurant de transport en commun projeté (Métrobus)
 - Bâtiments localisés à plus de 400 m d'un arrêt d'autobus
 - Parcs et espaces verts
 - Limite municipale